

3) Déclassement et aliénation d'une section de l'impasse des Peupliers à Villejésus

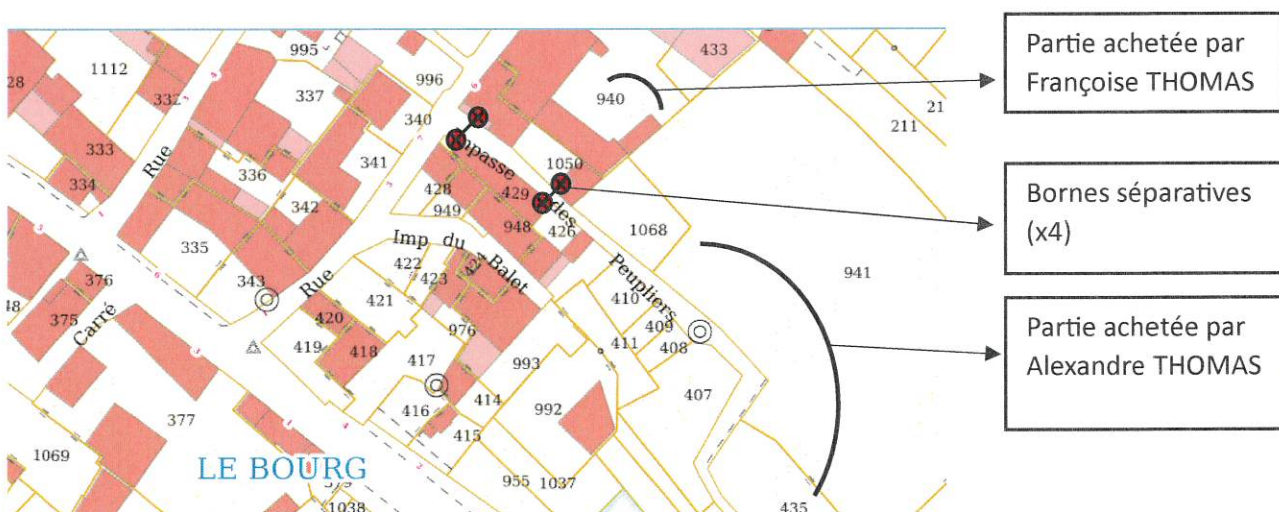
Notice explicative

La commune d'Aigre a été sollicitée par Madame Françoise Thomas, propriétaire de plusieurs parcelles situées rue Basse et Impasse des Peupliers à Villejésus, pour l'acquisition d'une partie de l'Impasse des Peupliers et par Monsieur Alexandre THOMAS, également propriétaire riverain, pour l'acquisition de l'autre partie. Cette voie communale dessert plusieurs propriétés privées et n'est d'ores et déjà plus, à ce jour, ouvert au public. Pour partie, elle est envahie par la végétation inaccessible. Un droit de passage pour la parcelle sera constitué lors de la vente, et une servitude des eaux pluviales sera creusée.

Appréciation sommaire des dépenses

Les frais seront divisés entre Monsieur THOMAS et Madame THOMAS.

Plan de situation



COMMUNE D'AIGRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-05-19



OBJET : DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE SECTION DE L'IMPASSE DES PEUPLIERS A VILLEJESUS

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AIGRE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie déléguée de Villejésus, commune d'Aigre, sous la présidence de Monsieur Renaud COMBAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :
29 août 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	23
Présents	17
Votants	21

Présents : M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme BRIS Sylvie – M. BOUCARDEAU Raphaël – Mme LAIRAUD Lê-Xuân – M. GEOFFRION Olivier - M. MÉGRET Christian – Mme RENARD Nathalie – M. TRILLAUD Damien - Mme DELUSSET Nicole – Mme BERTRAND Évelyne – M. DENIS Guillaume – Mme GUILLAUME Amandine – M. HYVERNAUD-PINEAU Dominique – Mme CAILLAUD Nadia – M. TYRÉ Christophe – M. GUYOT Pierre.

Excusés : M. GAILLARD Tanguy – Mme JARRY Marie (pouvoir à Nicole DELUSSET) - M. CLÉMENT Hugues (pouvoir à Olivier GEOFFRION) – Mme ROUX Émilie – Mme RANOUIL Patricia (pouvoir à Amandine GUILLAUME) – Mme BERNARD Amandine (pouvoir à Renaud COMBAUD).

Monsieur Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

Le Maire

- Rappelle au Conseil Municipal le tracé de l'impasse des peupliers à Villejésus, qui est dans sa quasi-totalité impliquée dans des propriétés privées
- Indique que par conséquent Il a cessé d'être affecté à l'usage public.
- Informe qu'il a reçu une proposition pour aliéner une section de cette voie communale de la part de Madame Françoise THOMAS d'une part, de Monsieur Alexandre THOMAS d'autre part,
- Informe le Conseil municipal que les frais afférents à ce dossier (bornage, notaire...) seront à charge intégrale des acquéreurs.

AR Prefecture

016-200083251-20250905-2025_05_19-DE
Reçu le 31/10/2025
Publié le 31/10/2025

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

- Accepte de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'une section de l'impasse des peupliers à Villejésus.
- Autorise le Maire ou son représentant à désigner un commissaire enquêteur.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte d'aliénation à l'euro symbolique devant Maître Patricia Begeault-Bazire, Notaire à Aigre et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré, à AIGRE, les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Renaud COMBAUD



En application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.



PLAN DES LIEUX

Section de l'impasse des Peupliers

3



Portion à aliéner



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CHARENTE

Commune :
AIGRE

Section : E
Feuille : 411 E 03

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 07/08/2025
(fuseau horaire de Paris)

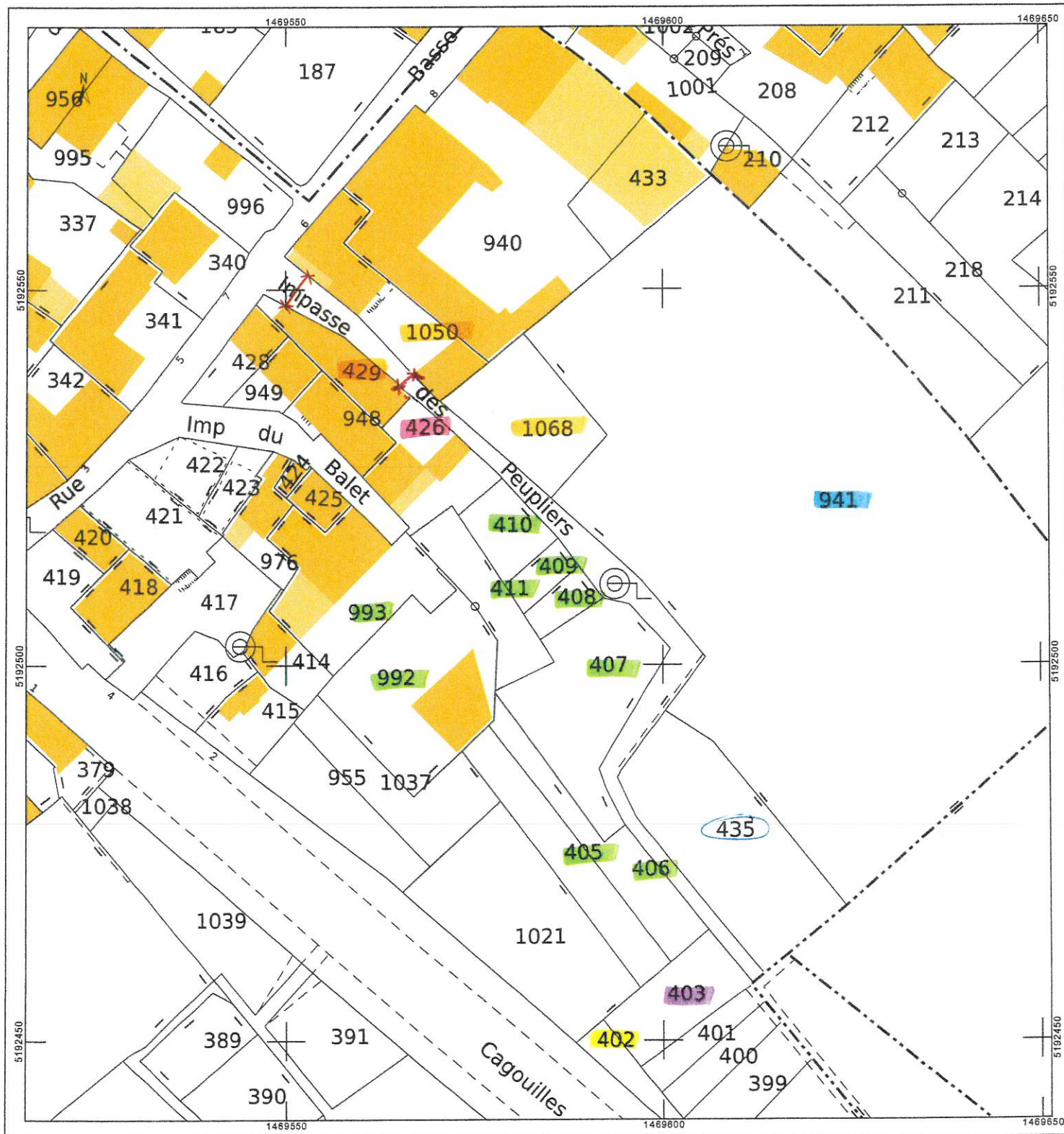
Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 1, rue
de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax
ptgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Limite de division
projetée*
X: point à définir (x4)



COMMUNE D'AIGRE

Dossier 3

Déclassement et Aliénation d'une section des peupliers à Villejésus à Aigre

Liste des Riverains

- 411 E 429, 1050, 1068 : Madame Françoise THOMAS (6 Rue Basse 16140 Aigre)
- 411 E 406, 407, 408, 409, 410 : Monsieur Alexandre THOMAS (Le Courtioux 16140 Saint-Fraigne)
- 411 E 941, 437 : Monsieur Pierre FOUR (LES MARAIS, 11 Rue des Moulins 16140 Ambérac)
- 411 E 435 : UNION REMPART (1 Rue Chez Guillemites 75004 Paris)
- 411 E 426 : Monsieur Daniel KING (18 Rue du Pont Raymond 16140 Aigre)
- 411 E 403 : Madame Muriel LOGEAIS (1 Allée de Touamoutou 44300 Nantes)